

DÉLIBÉRATIONS

--o0o-- du **CONSEIL MUNICIPAL**

2023057 de la **COMMUNE de PÉROUGES**

Séance du 12 septembre 2023

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 13**Votants :** 15

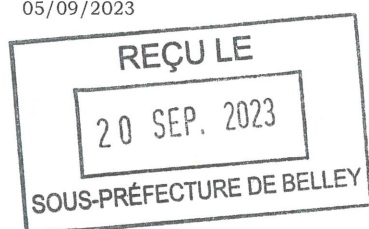
L'an deux mil vingt-trois douze septembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoquée, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MICOLAS Nathalie, Maire

Date de la convention

05/09/2023

Date d'affichage

05/09/2023



Présents : Mme Nathalie MICOLAS, Mr Paul VERNAY, Mr Philippe LAMBERT, Mme Christelle MORTEL, Mr Frédéric MALBOS, Mme Maryvonne HERRENKNECHT-BOUCHARD, Mr Gérard FLEJOU, Mme Marlène BLASQUEZ, Mme Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme Florence DE POUMEYROL

Absente excusée : Mr Paul SAISSET (pouvoir à MR Eric MEUNIER)
Mr Jean-Luc VIBERT (pouvoir à Mr Gilberto GERCO)

Madame Florence de POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN POUR LA SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DE RAPAN

Madame le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt de signer cette convention avec le département de l'Ain pour sécuriser la traversée de Rapan. La convention nome la commune de Pérouges Maitre d'ouvrage pour les travaux. La commune financera tous les travaux liés à cette sécurisation.

Le département vérifiera la conformité de l'aménagement sur son domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour :

- ✓ **ACCEPTE** les termes de la convention entre le département de l'Ain et la commune de Pérouges pour la sécurisation de la traversée de Rapan ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire, à signer toutes les pièces relatives au présent dossier.

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

